



Soultz-sous-Forêts, le 13 juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEME et le BRGM signent un accord pour le développement de toutes les formes de géothermie.

La géothermie, énergie renouvelable et non polluante, doit apporter une contribution notable à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement. Elle peut être mobilisée pour le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments, et dans certains contextes spécifiques comme les îles volcaniques des départements d'outre-mer pour la production d'électricité.

L'ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le BRGM, établissement de référence pour les sciences de la terre, conscients de l'enjeu que représente la géothermie parmi les autres énergies renouvelables, soutiennent le développement de la géothermie par des actions d'information, d'appui aux professionnels et de recherche.

Par l'accord qu'ils signent aujourd'hui, l'ADEME et le BRGM entendent amplifier leur action pour relever le défi du développement très rapide de la géothermie. L'enjeu est de développer en quelques années une filière professionnelle qualifiée et compétente, qui représentera plusieurs milliers d'emplois. Pour accompagner ce développement, les besoins sont forts tant en recherche et innovation, qu'en matière de sensibilisation et d'information du public, ou de structuration des filières professionnelles par la formation et les démarches qualité. L'ADEME et le BRGM s'engagent à mobiliser leurs compétences et leurs moyens financiers sur l'ensemble de ces champs d'action.

Cet accord est signé en présence du Premier Ministre François FILLON, du Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Jean-Louis BORLOO et de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, à l'occasion de l'inauguration du pilote scientifique de production d'électricité géothermique de Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin).

Si l'application de la géothermie développée à Soultz-sous-Forêts est encore un domaine de recherche, l'énergie géothermique est déjà utilisée sous d'autres formes de manière opérationnelle et économiquement rentable : **production d'électricité dans les îles volcaniques** (Guadeloupe, Islande...), **réseaux de chaleur urbains** (Bassin parisien, Aquitaine...), **serres, piscines, chauffage et climatisation de locaux du secteur résidentiel et tertiaire ou de maisons individuelles au moyen de pompes à chaleur** (PAC géothermiques)...

A l'horizon 2020, la géothermie devrait contribuer pour plus d'un million de tep (tonnes équivalent pétrole) à l'objectif très ambitieux fixé par le Grenelle de l'environnement de faire 20 millions de tonnes équivalent pétrole d'énergie renouvelable supplémentaires. Les secteurs où sont attendues les croissances les plus fortes sont les pompes à chaleur géothermiques pour les maisons individuelles, (neuf et rénovation) ou pour le tertiaire et le collectif, ainsi que les réseaux de chaleur alimentés par géothermie profonde. Dans les départements d'outre-mer, la géothermie pourrait fournir en 2020 plus de 25% de l'électricité consommée.

Contacts presse :

BRGM : Fabrice Boissier, directeur du département géothermie 02 38 64 39 61 ; f.boissier@brgm.fr
e.dehays@brgm.fr 02 38 64 34 58 ; d.roblin@brgm.fr 02 38 64 39 76
ADEME - H & B Communication : Marine Lefebvre – Nadège Chapelin - 01 58 18 32 43 – m.lefebvre@hbcommunication.fr